



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1991/60
29 novembre 1990

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-septième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES
TERRITOIRES ARABES OCCUPES, Y COMPRIS LA PALESTINE

Lettre datée du 8 octobre 1990, adressée au Secrétaire général adjoint
aux droits de l'homme par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Un nouveau massacre de Palestiniens est perpétré en ce moment même par les forces d'occupation israéliennes dans la Jérusalem occupée. Ces forces d'occupation et des colons israéliens ont tiré ce matin à la mitrailleuse sur les Palestiniens se trouvant à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa, tuant 21 personnes et en blessant 600 autres. Le massacre dure encore en ce moment (13 h 30, heure de Genève). Les forces d'occupation israéliennes ont aussi arrêté M. Faisal Hussein à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa. En outre, des hélicoptères israéliens ont lâché des bombes lacrymogènes à l'intérieur de l'hôpital d'Al-Makassed à Jérusalem; il a fallu évacuer les femmes enceintes pour éviter qu'elles ne fassent de fausses couches.

Ce massacre survient quelques jours seulement après celui qui a été perpétré le 21 septembre 1990 à l'intérieur du camp de réfugiés d'Al-Bureij dans la bande de Gaza : les forces israéliennes ont tué et blessé 180 Palestiniens, détruit 57 maisons et magasins et arrêté des centaines d'habitants du camp.

Ces massacres continuels perpétrés par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés montrent une fois encore que les forces israéliennes ne tiennent absolument aucun compte des principes du droit international et des résolutions de l'ONU et qu'Israël a l'intention de continuer à violer les dispositions de la quatrième Convention de Genève et les principes du droit humanitaire international.

Nous vous demandons de bien vouloir considérer le présent mémorandum comme un document officiel de la quarante-septième session de la Commission des droits de l'homme.

L'Observateur permanent de la
Palestine auprès de l'Office
des Nations Unies à Genève

(Signé) Nabil RAMLAWI